
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 21 octobre 2020

Le mercredi 21 octobre 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 12 octobre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en présentiel :

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
M. Jackie PASSET, La Ménitrie
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU
Nombre de membres composant le bureau : 26
Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 15

Organisation de réunions de Bureau partiellement ou totalement à distance : modification du règlement

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement,
Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,
Vu la délibération 2020/15/B en date du 3 juin 2020,
Vu le nouveau projet de règlement transmis avant la séance,
Considérant qu'en raison de difficultés techniques de dernières minutes, la solution technique envisagée : Team's Pro à laissé place à l'utilisation de Jitsi ou à des appels téléphoniques ;
Considérant qu'après en avoir débattu, les membres du Bureau ont décidé de modifier le règlement en conséquence ;

Les membres du Bureau à l'unanimité

- ✓ adoptent les conditions d'organisation qui figurent dans le nouveau règlement joint et qui détaillent globalement la technologie retenue pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin, les conditions d'enregistrement et de conservation des débats.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **29 OCT. 2020**

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20201021-2020-28-B-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 21 octobre 2020

Le mercredi 21 octobre 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 12 octobre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en présentiel :

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
M. Jackie PASSET, La Ménitrie
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU
Nombre de membres composant le bureau : 26
Nombre de membres présents : Nombre de pouvoirs : Nombre de voix :

Délégation du Bureau à la Présidente

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement,
Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent Madame la Présidente, pour la durée de son mandat, à prendre toutes les décisions concernant :
 - réalisations des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation des actes nécessaires,
 - passation, exécution et règlement des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 % pour un plafond maximal de 90 000 €, lorsque les crédits sont prévus au budget.
 - réalisation des lignes de trésorerie autorisées par le Bureau dans la limite
 - de 200 000 €,
 - règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 - acceptation des dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges,
 - décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 5 000 €,
 - intenter au nom du syndicat mixte des actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
 - passation de toutes conventions n'ayant pas d'incidence budgétaire pour le Parc,

- signature des avis relatifs aux Plans Locaux d'Urbanisme et aux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et études d'impact soumis à consultation du Parc en application du code de l'Environnement (Article L 333-1)
- ✓ rappellent que Madame le Présidente rendra compte des décisions prises au titre de ces attributions au Bureau

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **29 OCT. 2020**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 21 octobre 2020

Le mercredi 21 octobre 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 12 octobre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en présentiel :

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
M. Jackie PASSET, La Ménitré
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU
Nombre de membres composant le bureau : 26
Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 15

Désignation des représentants du Parc à différentes instances

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement,
Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent la désignation des membres pour représenter le Parc au sein des différentes instances suivantes :

Assemblée Générale de la Fédération des Parcs naturels régionaux (1 représentant en plus du Président et du Directeur)

- Monsieur Benoit BARANGER

4 sites Natura 2000 - 1 représentant par site
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Site « Loire des Ponts de Cé à Montsoreau »
- Jackie PASSET▪ Site « Champagne de Méron »
- Sophie TUBIANA▪ Site « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »
- Sophie LAGREE▪ Site « Vallées du Changeon et de la Roumer »
- Benoit BARANGER |
|--|

Commission Locale d'Information du Centre National de Production d'Electricité de Chinon :

- Sophie-Anne SAUVAIGO

Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon Aubance Louets :

- Michel PONCHANT

Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet :
--

- Michel PONCHANT

Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Authion : - Jackie PASSET
Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires 49, sports de nature : élaboration de Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) : - Titulaire : Paul OPREA - Suppléant : Jackie PASSET
Plan Départemental des déchets et assimilés d'Indre-et-Loire : - Titulaire : Nathalie PONTROUÉ - Suppléante : Sophie-Anne SAUVAIGO
Société Phyteurop Montreuil-Bellay-commission de suivi du site : - Titulaire : Sophie TUBIANA - Suppléante : Brigitte GUGLIELMI
Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Abattoir Bourgueil : - Benoit BARANGER
Groupe d'Action Locale Layon Saumurois : comité de programmation Leader : - Titulaire : Didier GUILLAUME - Suppléante : Sophie TUBIANA
Pole métropolitain Loire-Angers : comité de programmation Leader : - Titulaire : Jackie PASSET - Suppléant : Paul OPREA
Comité de programmation Leader Chinonais : - Titulaire : Jean-Marie GENNETEAU - Suppléante : Nathalie PONTROUÉ

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 29 OCT. 2020

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20201021-2020-30-B-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 21 octobre 2020

Le mercredi 21 octobre 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 12 octobre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en présentiel :

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
M. Jackie PASSET, La Ménitrie
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU
Nombre de membres composant le bureau : 26
Nombre de membres présents :12 Nombre de pouvoirs :3 Nombre de voix : 15

Attribution de lots au concours "pratiques agro-écologiques Prairies et Parcours" 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement,
Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,
Vu le règlement du concours ;
Vu les candidatures reçues ;
Vu la décision du jury du concours réuni le 4 et 5 juin 2020;

Considérant que le Parc s'est lancé pour la première fois en 2020 dans l'organisation, aux côtés de l'association SEPANT, d'un concours général agricole (CGA) intitulé « Pratiques agro-écologiques Prairies & Parcours » ,

Considérant que ce concours récompense les éleveurs dont les pratiques de gestion présentent le meilleur équilibre agro-écologique, en alliant production fourragère et préservation de la biodiversité,

Considérant que le jury a examiné les 11 dossiers pour 8 candidats nominés dans les 2 catégories et une distinction suivantes :

- ✓ Catégorie « Pâturage prioritaire » ;
- ✓ Catégorie « Fauche exclusive » ;
- ✓ Distinction « biodiversité » pour un candidat avec une parcelle dont la préservation permet un fort intérêt écologique.

Considérant qu'une dotation pour couvrir les fonds est attribuée par le CNPE d'Avoine,

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'attribution des lots du concours "pratiques agro-écologiques Prairies et Parcours" selon la répartition et les conditions financières suivantes :

Lauréats	Nombre bénéficiaire	Cadeau	Montant maximum TTC
1 ^{er} prix catégorie "Pâturage prioritaire (secondairement fauche)	1	Restaurant Vincent Cuisinier de campagne (Coteaux-sur-Loire)	80,00 €
		Panier garni (produits locaux/bio)	39,90 €
		Sac Parc avec 2 livres thématiques (biodiversité/paysages)	60,00 €
1 ^{er} prix catégorie "Fauche exclusive"	1	Restaurant L'Auberge des Isles (Montreuil-Bellay)	70,00 €
		Panier garni (produits locaux/bio)	49,90 €
		Sac Parc avec 2 livres (thématiques biodiversité-paysages)	60,00 €
Distinction spéciale "Biodiversité"	1	Panier garni (produits locaux/bio)	49,90 €
		Sac Parc avec 2 livres (thématiques biodiversité et gastronomie)	55,00 €
Candidats nominés non lauréats :	5	Panier garni (produits locaux/bio)	195,00 €
		Sac Parc avec un ouvrage "Paysans de nature" Editions Delachaux et Niestlé - 29,90 € - Librairie "Le livre à venir"	150,00 €
Tous les candidats	8	1 diplôme (tirage A3 sur papier épais)	16,80 €

TOTAL GENERAL 826,50 €
dont CNPE 826,50 €

✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 2.9 OCT. 2020

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20201021-2020-31-B-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 21 octobre 2020

Le mercredi 21 octobre 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 12 octobre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en présentiel :

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
M. Jackie PASSET, La Ménitré
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20201021-2020-32-B-AI Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020
--

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU
Nombre de membres composant le bureau : 26
Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 15

Attribution de lots aux lauréats du concours " Eco-trophée 2020":

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement,
Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,
Vu le règlement du concours ;
Vu les candidatures reçues ;
Vu la décision du jury du concours éco-trophées réuni le 17 septembre 2020;

Considérant que le jury de cette 10^{ème} édition du concours s'est réuni le 17 septembre 2020 a examiné les 27 dossiers pour 26 candidats nominés dans les 3 catégories suivantes :

- ✓ préservation de la biodiversité et des paysages;
- ✓ préservation des ressources naturelles et énergétiques ;
- ✓ innovation sociale et implication territoriale.

Considérant que trois lauréats ont été désignés par catégorie ;

Considérant que pour la seconde fois un prix du public pour lequel la période du 15 au 30 septembre 2020 était ouverte au vote sur le site internet du Parc par tout habitant va être rendu ;

Considérant que le règlement du concours a prévu les récompenses suivantes pour les lauréats :

- ✓ Pour les 1^{ers} prix : une dotation de 1000 € attribuée par le CNPE d'Avoine dans chaque catégorie, un trophée créé par des artisans d'art du Parc, un diplôme ;
- ✓ Pour les 2^{èmes} et 3^{èmes} prix de chacune des catégories: des cadeaux en nature (choisis dans l'offre découverte du Parc, si possible marquée) ciblant les salariés des structures lauréates, un trophée créé par des artisans d'art du Parc, un diplôme ;
- ✓ Pour le prix du public : un trophée créé par des artisans d'art du Parc, un diplôme et un cadeau en nature (choisi dans l'offre découverte du Parc, si possible marquée) ciblant les salariés de la structure lauréate.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'attribution des lots du concours Eco-Trophée 2020 selon la répartition et les conditions financières suivantes

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20201021-2020-32-B-AI Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020
--

Lauréats	Cadeau	Montant maximum
Catégorie "préservation de la biodiversité et paysage"		
1 ^{er} prix - 49	1000 € par CNPE	1 000 €
2 ^{ème} prix - 49	Restaurant Vincent Cuisinier de campagne - Coteaux sur Loire + produits locaux et bios	520,00 €
3 ^{ème} prix 37	Produits locaux et bios	400,00 €
Catégorie "préservation des ressources naturelles et énergétiques"		
1 ^{er} prix - 37	1000 € par CNPE	1 000 €
2 ^{ème} prix - 49	Produits locaux et bios	520,00 €
3 ^{ème} prix 37	Week-end dans un hébergement marqué Parc La Dixmeresse - Restigné + ouvrage Recettes Parcs	320,00 €
Catégorie " innovation sociale / implication territoriale"		
1 ^{er} prix - 49	1000 € par CNPE	1 000 €
2 ^{ème} prix - 49	Restaurant L'Auberge des Isles - Montreuil-Bellay + produits locaux/bios	500,00 €
3 ^{ème} prix - 37	Restaurant L'Auberge des Isles - Montreuil-Bellay + ouvrage recettes Parcs	400,00 €
Prix du public	Restaurant Vincent Cuisinier de campagne + produits locaux et bios	410,00 €
16 candidats nominés non lauréats : sac Parc + un ouvrage "Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux" Editions Marabout - Hachette		450,00 €
dont CNPE		3 000 €
dont prix en nature		3 520,00 €
TOTAL GENERAL		6 520,00 €

✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 29 OCT. 2020

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20201021-2020-32-B-AI
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020